



بنك التجارة والصناعة
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

CONTRAT D'ABONNEMENT

SERVICE DE BANQUE EN LIGNE BCInet

BCInet
La Banque à votre Rythme

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de consultation et d'utilisation des données bancaires énumérées ci-après par le client utilisant, pour ce faire, un service de communication télématique.
Toute connexion au service est subordonnée au respect strict des présentes conditions.

ARTICLE 2 - Utilisation des services

L'accès aux services s'effectue à partir d'un micro-ordinateur et du réseau Internet. L'acquisition ou la location du micro-ordinateur, son installation et sa maintenance, ainsi que les frais d'accès et d'utilisation du réseau Internet ne sont pas à la charge de la BCI. Le client qui voudrait se connecter aux services de « **BCInet** » doit disposer d'un navigateur supportant le système de cryptage SSL 128.

La BCI n'étant pas le fournisseur du micro-ordinateur, sa responsabilité ne pourra être engagée à ce titre. Seul est responsable le fournisseur du matériel.

Les services offerts par "**BCInet**", valables sur des comptes en MRO ou comptes convertibles, sont les suivantes

:

- La consultation des soldes et écritures des comptes courants.
- La saisie et la validation de virements compte à compte ou à certains bénéficiaires. Tous les bénéficiaires de ces virements doivent être domiciliés en Mauritanie. L'exécution réelle de ces ordres de virement est soumise aux conditions standards de la BCI.
- La consultation de l'historique des virements avec leur statut et piste d'audit.
- La possibilité d'annuler les virements transmis à la BCI, le jour ouvré du traitement de l'opération avant 12 heures.
- La possibilité de rendre obligatoire pour les virements une première signature voire une seconde par des utilisateurs de profils différents.
- L'envoi des fichiers virements.
- Le téléchargement du fichier des extraits des comptes au format AFB120, pour intégration dans le système d'information du client.
- L'émission de fichier de virements domestiques au format AFB 160
- L'émission de fichier de virements internationaux aux normes Swift MT 101/103.

Article 3 - Horaires d'accès aux services "BCInet"

L'accès aux services interactifs de la Banque est disponible 24/24h.

Il peut cependant faire l'objet d'interruption momentanée pour des raisons de maintenance et d'exploitation du serveur et dans les cas de force majeure (cf. l'article 11) sans droit à une indemnité.

En cas d'interruption du service pour quelque cause que ce soit, le client a toujours la possibilité de s'adresser à son agence pendant les heures d'ouverture pour effectuer ses opérations.

Les ordres reçus du client avant 12 heures, les jours ouvrables, seront traités dans la journée.

Article 4 - Code d'identification personnel et cryptographie

Un code d'abonné sous pli fermé sera transmis au client qui doit le garder soigneusement et le mémoriser. Un module d'administration sera mis à la disposition du client pour lui permettre de créer de manière dynamique son mot de passe. Le client doit prendre soin du mot de passe qui lui permettra à chaque session de pouvoir se connecter de manière sécurisée.

Le client est entièrement responsable de l'usage et de la conservation du mot de passe. La responsabilité de la BCI ne pourra être engagée quant aux conséquences pouvant découler d'un usage frauduleux ou abusif du mot de passe.

En cas de perte ou de blocage du mot de passe, le client doit en avvertir le service concerné à la BCI, sans délai. La perte doit être confirmée par courrier avec accusé de réception. Le client doit dans ce cas demander l'attribution d'un nouveau mot de passe.

Le client peut à tout moment demander la suspension de l'accès au service.

Par mesure de sécurité, l'accès par Internet est interrompu après trois essais infructueux d'identification du client.

Pour débloquer le mot de passe, il faut immédiatement saisir les services concernés à la BCI.

ARTICLE 5 - Consignes d'utilisation

La BCI remet au Client un guide utilisateur contenant l'ensemble des consignes relatives à l'utilisation des services "BCInet". Le Client s'engage à les respecter.

ARTICLE 6 - Modification, Suppression, Renonciation aux services

La BCI conserve la faculté de modifier les procédures d'interrogation ou encore l'horaire de disponibilité des services. La BCI peut, sans justificatif, supprimer l'accès du client au service, 8 jours après l'en avoir informé, pour les raisons suivantes

- irrégularité ou abus constatés lors de l'utilisation,
- non - respect des dispositions contractuelles,
- enregistrement d'impayés,
- Liquidation ou faillite du client.

ARTICLE 7 - Qualité des informations et conservation des ordres passés par BCInet

La BCI est tenue de conserver en ligne pendant 45 jours toutes les données échangées via "BCInet". Les informations communiquées et les opérations bancaires effectuées dans le cadre des services du présent contrat s'entendent sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des opérations en cours. Seuls les relevés de comptes sur papier établis par la BCI font foi.

ARTICLE 8 - Propriété intellectuelle et commerciale des données de la Banque

La BCI est propriétaire des données enregistrées sur son matériel, Le Client s'interdit toute atteinte à ce droit de propriété.

ARTICLE 9 - Conditions financières

Le service donne lieu à un paiement annuel. Celui-ci, facturé par La BCI est prélevé du compte choisi par le Client à la date de signature du présent contrat. Il est établi conformément aux conditions tarifaires de la BCI en fonction du module choisi.

La tarification ainsi que les modalités sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. La base de facturation est la date du premier jour ouvré suivant la date de signature du contrat.

Les frais d'accès et d'utilisation du réseau de télécommunication sont à la charge du Client, selon les modalités d'accès des opérateurs de télécommunications. La BCI demeure étrangère à tout litige pouvant intervenir entre le Client et ceux-ci.

En outre, les opérations restent soumises aux conditions financières qui leur sont propres, conformément aux dispositions mentionnées dans les documents tarifaires de la BCI (les prix s'entendent hors taxes. Tous droits et taxes seront facturés en supplément au tarif en vigueur à la date de facturation.

* Voir Annexe 4

ARTICLE 10 - Responsabilité

La BCI s'engage à exécuter ses prestations de service, conformément aux règles de sa profession, et à atteindre les résultats spécifiés dans le présent contrat. La BCI ne pourra être tenue pour responsable des conséquences qui résulteraient d'une erreur de manipulation de la part du Client ou d'une anomalie de transmission. Les opérations couvertes par le service sont effectuées selon les conditions de fonctionnement des comptes. Les enregistrements des instructions du Client, conservés par la banque ou ses représentants, constituent pour la banque et le Client la preuve de l'exécution des dites instructions

ARTICLE 11 - Force majeure

Sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence, la grève totale ou partielle du personnel de la banque, l'incendie et les inondations, le blocage des télécommunications, la guerre civile, etc. Un arrêt des services dû à un cas de force majeure suspend les obligations du contrat pour un délai maximum de trois mois. Au-delà de ce délai, le présent contrat est résilié de plein droit, sans contrepartie.

ARTICLE 12 -Durée - Résiliation - Modification des services

Le contrat de services est conclu pour une durée indéterminée et peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties à tout moment, à charge pour elle de respecter un préavis de 30 jours suivant notification écrite avec accusé de réception.

La clôture du compte sur lequel le montant de l'abonnement est prélevé, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties, entraîne, sans formalité ni délai, la résiliation de la convention. La BCI peut par ailleurs, fermer immédiatement et sans préavis, l'accès du Client aux fonctionnalités en cas de fonctionnement irrégulier du compte.

Le Client peut demander d'apporter des modifications à son contrat concernant les comptes accessibles. A cet effet, il transmettra ses demandes écrites avec accusé de réception de modifications auprès de son agence. Celles-ci seront effectives dès leur enregistrement.

Les services peuvent être complétés et leurs conditions d'utilisation peuvent évoluer en fonction notamment des progrès technologiques soit pour améliorer leur qualité ou leur sécurité. Le Client sera informé de ces évolutions au moins un mois à l'avance, et celles-ci seront considérées comme acceptées, à défaut de résiliation du contrat dans ce délai.

ARTICLE 13 - Nullité du Contrat

Si un ou plusieurs termes du contrat sont tenus pour non valides ou déclarés tels en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction, les autres termes de la convention garderont toute leur force et leur portée. Les parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée non valide par une clause qui se rapprocherait le plus de l'esprit de la clause initialement arrêtée.

ARTICLE 14 -Attribution de compétence

Ce contrat est régi par la loi mauritanienne.

En cas de litige, compétence est attribuée expressément au tribunal compétent de Nouakchott.

Déclaration du Client

Le Client marque son adhésion à ce contrat d'abonnement

Fait en deux exemplaires à _____ le, _____.

Signature et cachet du client
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Banque pour le Commerce et l'Industrie
(cachet et signature)



بنك التجارة والصناعة
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ANNEXE 1

BULLETIN D'ADHESION AUX SERVICES BCInet

Je soussigné(e) : M Mme Melle

Nom : _____

Prénom : _____

Qualité : _____

Dénomination de la société : _____

Immatriculation au registre du commerce : _____

Numéro du récépissé : _____

Adresse: _____

Ville : _____

N° Téléphone : _____ N° FAX : _____

N° Mobile : _____ Boîte Postale : _____

E-mail1: _____

E-mail2 : _____

• **Adhère aux services de banque en ligne BCInet :**

- Module1**
- Module2**
- Module3**

(* Voir Conditions tarifaires, page 8)

Pour l'ensemble des comptes dont je suis et serais titulaire ou cotitulaire (sous réserve de l'accord écrit du cotitulaire)

• **Accepte expressément, après en avoir pris connaissance, les conditions générales des services de banque en ligne figurant au verso de ce document.**

• **Reconnais avoir pris connaissance des conditions tarifaires en vigueur qui m'ont été remises.**

Le montant des abonnements aux services de banque en ligne sera prélevé selon le module choisi, en début ou en fin de mois sur le compte désigné ci-après :

Numéro de compte

Fait en 2 exemplaires,

A _____ le _____

Signature et cachet du client
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Banque pour le Commerce et l'Industrie
(cachet et signature)



بنك التجارة والصناعة
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ANNEXE 2 FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT AU SERVICE BCInet

Indiquer les numéros complets des comptes que vous voulez intégrer dans ce contrat :

CODE BANQUE	CODE AGENCE	COMPTE	CLE RIB	LIBELLE

Indiquez les noms et prénoms des personnes qui auront à utiliser le service BCInet au sein de votre entreprise.

NOM	PRENOM

Indiquer les noms prénoms et fonctions des personnes habilitées à signer les fichiers de transferts au sein de votre entreprise.

NOM	PRENOM	FONCTION

Signature et cachet du client
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

- rayer les mentions inutiles



بنك التجارة والصناعة
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ANNEXE 3

FAX DE CONFIRMATION DES TRANSFERTS

DATE:

SOCIETE:

INTITULE TRANFERT:

BENEFICIAIRE:

MONTANT:

DATE

CACHET ET SIGNATURE



بنك التجارة والصناعة
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



ANNEXE 4
**CONDITIONS TARIFAIRES
FORFAIT ANNUEL PAR MODULE**

SERVICE	PRIX
➤ Module 1 : - ADMINISTRATION - EXTRAIT BANCAIRE	30 000 UM
➤ Module 2 : - ADMINISTRATION - EXTRAIT BANCAIRE - TELECHARGEMENT - SIGNATURE	50 000 UM
➤ Module 3 : - ADMINISTRATION - EXTRAIT BANCAIRE - TELECHARGEMENT - SIGNATURE - PAIEMENT	100 000 UM